Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260209-2026_01_14-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de Jean-Michel BONHOMME, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 23 janvier 2026 (documents budgétaires) et 30 janvier 2026
- Présents : M. BONHOMME, M^me^ PERRIN, M. LE FÉE, M^me^ LE ROCH, M. MIRAULT, M^me^ BERNARD, M. GUILLO, M^me^ GOURVÈS, M^me^ MARROT, M. LE FLOCH, M^me^ LECOINTRE, M^me^ KERDAVID, M. GRARE, M^me^ PIRAUD, M. CATEAU, M^me^ ORGEBIN, M. PELLETIER, M^me^ GUÉMENÉ, M. OLLIVIER, M^me^ PESQUER, M. MALARDÉ, M. CADORET, M. KERBELLEC (s'est absenté lors de la Q16) – Absents ayant donné pouvoir : M. BOULARD à M. MIRAULT, M. LE SQUER à M^me^ GUÉMENÉ, M^me^ BROTONNE à M^me^ PERRIN.
- Absent : M^me^ LIOT, M. LEROUX, M. MOLLO, M. KERBELLEC (s'est absenté lors de la Q16).

A la demande des élus de la minorité, le maire propose l'ajout à l'ordre du jour de la séance de la question N°32 :

- Appel d'urgence pour les populations victimes à Gaza.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Mme Bernard est nommée secrétaire de séance.

FINANCES

Question n°14 : ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES GOÛTERS DE NOËL 2026

EXPOSÉ de M. BONHOMME, maire

Afin de proposer un goûter de Noël aux enfants des écoles maternelles et élémentaires fréquentant la commune, le maire propose d'attribuer 2,00 € par élève.

Il appartiendra à chaque direction d'établissement d'assurer ce goûter, mais les factures seront réglées par la commune.

Les montants seront répartis comme suit :

Établissement	Nombre d'élèves	Montant
École Paul-Émile Victor	179	358,00 €
École Saint-Joseph	164	328,00 €
École Diwan	49	98,00 €
	Total	**784,00 €**

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260209-2026_01_14-DE

COMMUNE DE RIANTEC

DÉLIBÉRÉ

— VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 22 janvier 2026 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— D'ATTRIBUER 2,00 € par élève pour les goûters de Noël.

Pièces jointes au projet :
– Néant.
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

Le maire,



Jean-Michel BONHOMME

La secrétaire de séance,

Dominique BERNARD